

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 19 Janvier 2015 à vingt heures quinze.

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. DESSAPTLAROSE Christian, Mme IRLES Catherine, M. BRUN Xavier, M. MORIN Jean-Claude, Mme MOREL Sandrine, M. FAYET Yves, M. BARRAUD Jean-François, Mme SOULERAS Laurence, M. PARRA Richard, M. RANAÏVOMANANA Andrianjaka, Mme LEITE Corinne, M. LIGIER Jean-Claude, Mme CLAUX Lydie.

Absent excusé : M. DASSAUD Christophe ;

Pouvoir : M. HÉRAUD Fabien à Mme CLAUX Lydie.

Madame IRLES Catherine a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

A savoir :

- Chapitre 21 : 7 409.00 € le quart soit : 1 852.00 €
- Chapitre 23 : 80 136.00 € le quart soit : 20 034.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2015.

Objet : Complément à une demande de subvention d'équipement, au Conseil Général, dans le cadre d'un dossier d'amendes de police, Année 2015, pour l'installation de panneaux directionnels et de circulation temporaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une précédente délibération n° 52-2014 avait été prise dans le cadre d'un dossier d'amende de police adressé au Conseil Général pour l'année 2015.

A titre de complément, il a été décidé de rajouter une disposition supplémentaire dont l'objectif est d'accroître la sécurité routière.

Devis estimatif pour l'installation de panneaux directionnels et de circulation temporaire :

1 072.82 € H.T.
1 287.38 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'installation de panneaux directionnels et de circulation temporaire, à titre de complément du dossier d'amendes de police 2015.
- Adopte le plan de financement.

Sollicite une subvention du Conseil Général, dans le cadre d'un dossier d'amendes de police, année 2015, au taux de 50 %

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : SIAD de Puy-Guillaume : Contribution exceptionnelle des Communes membres du syndicat pour l'année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés récurrentes de trésorerie auxquelles le syndicat intercommunal doit faire face depuis de nombreuses années, en raison notamment d'une augmentation régulière du nombre d'usagers des services et du décalage de l'encaissement des différentes recettes de fonctionnement.

Cette situation, a conduit le comité syndical du SIAD, depuis plusieurs années, à autoriser le recours à une ligne de trésorerie auprès des organismes bancaires dont le montant s'élève actuellement à 140.000 €, ce qui génère pour environ 3 000 € de frais annuels.

Considérant que ces frais viennent alourdir les dépenses de fonctionnement déjà contraintes, le syndicat a recherché plusieurs solutions. Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a pris l'engagement d'accélérer le paiement de ses financements. Cette mesure ne suffit cependant pas à dispenser le SIAD du recours à une ligne de trésorerie.

Aussi, après discussion avec différents partenaires, notamment Madame la Comptable publique, le Comité syndical du SIAD a souhaité demander aux communes membres du syndicat une contribution exceptionnelle à hauteur de 5 € par habitant sur l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le cas échéant) :

- Décide de verser au budget du SIAD de Puy-Guillaume, dont la commune est membre, une contribution exceptionnelle de 3 530.00 € (soit l'équivalent de 5 €/habitant) ;
- Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2015

Remplace et annule la délibération n° 53-2014 suite à une erreur matérielle

Objet : Demande de subvention d'équipement, au Conseil Général, dans le cadre d'un dossier d'amendes de police, Année 2015, pour des travaux d'aménagement d'un terrain communal pour la réalisation d'un parking pour l'école sur la Commune de Limons et la mise en place de radars pédagogiques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier pour des travaux d'aménagement d'un terrain communal pour la réalisation d'un parking pour l'école sur la Commune de Limons, mais également la mise en place de radars pédagogiques sur les routes départementales (sens Maringues – Limons et Puy-Guillaume – Limons) en raison d'une circulation intense et que les entrées sur la Commune par ces deux axes sont des lignes droites.

Devis estimatif des travaux d'aménagement d'un parking pour l'école : **11 940.00 € H.T.**
14 328.00 € T.T.C.

Devis estimatif pour l'installation de panneaux de circulation pour ce même parking : **426.31 € H.T.**
511.57 € T.T.C

Devis estimatif pour l'installation de radars pédagogiques : **4 594.24 € H.T.**
5 513.09 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux d'aménagement d'un terrain communal pour la réalisation d'un parking pour l'école accompagné de l'installation de panneaux de circulation,
- Approuve le projet d'installation de radars pédagogiques,
- Adopte le plan de financement.

Sollicite une subvention du Conseil Général, dans le cadre d'un dossier d'amendes de police, année 2015, au taux de 50 %

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Questions diverses :

Elections départementales des 22 et 29.03.2015 :

Réunion publique le 09.03.2015 à 20h : M. GOLD et Mme DALET – Salle des fêtes de Limons.

Tableau pour la tenue du **bureau de vote** sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil le 23.02.2015.

Ecole de Luzillat : Sortie Pédagogique consacrée au Moyen-Âge : pour un montant de 9 345 €. Demande d'aide exceptionnelle : à voir selon les possibilités budgétaires de la Commune.

Dossier M. SERPOLET : Lettre Cabinet Infirmier de Puy-Guillaume. Transmission du courrier pour information auprès des autorités.

Bulletin municipal : distribution le Vendredi 16 Janvier 2015.

Propreté des animaux domestiques sur la voie publique : petit mot dans l'Echo Limonois.

Travaux sur le pont, Direction Puy-Guillaume : réfection des joints effectuée.

Embellissement de la Commune : propositions d'idées.

Commission Fêtes et Sport et Commission Communication : absence d'une personne. Des conseillers volontaires sont les bienvenues.

Travaux divers sur la Commune année 2015 :

Reconstruction Vestiaires du stade : commencement des travaux début janvier 2015

Parking école : Demandes de subvention en attente de réponse et en cours.

Logements sociaux – Rue de la Jonchère : en attente de l'arrêté du PC.

DETR – Voirie : Dossier déposé complet : attestation reçue. En attente d'une réponse pour une subvention éventuelle.

Accotement RD 43 – Ruisseau de char à Limons : Dossier Conseil Général. Prise de contact par ces derniers avec la population concernée pour ces travaux. En attente d'une réunion avec Monsieur le Maire pour pallier aux interrogations des habitants.

Réglementation de la circulation de la voie de circulation entre l'Eglise et le local des anciens pompiers de Limons.